

Départements	SEUILS ¹ / ETP			
	MAI 2025		JUIN 2025	
	B ²	Nombre minimum d'heures pratiques avant la présentation à l'épreuve pratique ³	B	Nombre minimum d'heures pratiques avant la présentation à l'épreuve pratique
01 – AIN	3,6	42 H	4,2	36 H
02 - AISNE	4,8	31 H	5,3	28 H
06 – ALPES-MARITIMES	5,1	30 H	5,5	27 H
13 – BOUCHES DU RHONE	4,8	31 H	5,5	27 H
14 – CALVADOS	4,1	37 H	6,2	24 H
1G – CORREZE	4,1	37 H	4,5	34 H
20 – CORSE	5	30 H	5,5	27 H
21 – COTE D'OR	3,8	40 H	4,1	37 H
22 – COTE D'ARMOR	4,1	37 H	4,3	35 H
25 – DOUBS	5	30 H	5	38 H
27 – EURE	4,6	33 H	4	38 H
28 – EURE ET LOIRE	7	22 H	7	22 H
2G – FINISTERE	5,1	30 h	4,2	36 H
30 – GARD	6,3	24 H	4,4	34 H
31 – HAUTE GARONNE	5,7	26,5 h	5,7	26,5 H
33 – GIRONDE	4,5	34 H	5,4	28 H

¹ *Seuil* : nombre de places pratiques attribué au maximum par enseignant de la conduite en équivalent temps plein (ETP=151 heures par mois)

² **Coefficient** : calculé par le bureau de l'éducation routière de chaque département en tenant compte du nombre de places susceptibles d'être offertes pour un mois aux établissements compte tenu de l'effectif d'inspecteurs consacré à ce type d'épreuves (pour chaque catégorie de permis de conduire)

³ **Nombre minimum d'heures pratiques avant la présentation à l'épreuve pratique** : si un enseignant de la conduite ne peut présenter que 4 élèves à l'épreuve pratique, il devra obligatoirement dispenser 151 H/4 élèves, soit 38 heures par élèves.

Départements	SEUILS ¹ / ETP			
	MAI 2025		JUN 2025	
	B ²	Nombre minimum d'heures pratiques avant la présentation à l'épreuve pratique ³	B	Nombre minimum d'heures pratiques avant la présentation à l'épreuve pratique
34 - HERAULT	6	25 H	6	25 H
36 - INDRE	5,5	27 H	5,2	29 H
37 - INDRE ET LOIRE	4,6	33 H	5	30 H
40 - LANDES	4,5	34 H	5	30 H
41 - LOIR ET CHER	5	30 H	4	38 H
42 - LOIRE	4,5	34 H	5,4	28 H
44 - LOIRE ATLANTIQUE	4,6	33 H	4	38 H
45 - LOIRET	4	38 H	4	38 H
47- LOT ET GARONNE	4,5	34 H	4,6	33 H
51 - MARNE	5,3	28, 5 H	5,4	28 H
52 - HAUTE MARNE	6,2	24 H	5,8	26 H
55 - MEUSE	5,1	30 H	4,9	31 H
56 - MORBIHAN	4,7	32 H	5	30 H
57 - MOSELLE	4,4	34 H	5,1	30 H
58 - NIEVRE	5	30 H	5	30 H
5G - NORD	4,5	34 H	5	30 H
60 - OISE	4,1	37 H	4,8	31 H
62 - PAS DE CALAIS	5,5	27 H	5,6	30 H
63 - PUY DE DOME				
64 - PYRENEES ATLANTIQUES	5,4	28 H	4,4	31 H
65-HAUTES-PYRENEES	5,5	27 H	6,5	23 H
66 - PYRENEES ORIENTALES	4,6	33 H	5,5	27 H
67 - BAS RHIN	4,9	31 H	5,3	28, 5 H
68 - HAUT RHIN	5,9	26 H	5,5	27 H
6G - RHONE	4,2	36 H	4,2	36 H
70 -HAUTE-SAONE	5	30 H	6	25 H
71 - SAONE ET LOIRE				

Départements	SEUILS ¹ / ETP			
	MAI 2025		JUIN 2025	
	B ²	Nombre minimum d'heures pratiques avant la présentation à l'épreuve pratique ³	B	Nombre minimum d'heures pratiques avant la présentation à l'épreuve pratique
72 - SARTHE	5,2	29 H	5,2	29 H
74 – HAUTE SAVOIE	5,7	26, 5 H	5,9	26 H
76 – SEINE MARITIME	5,4	28 H	6,1	25 H
77 – SEINE ET MARNE	4	38 H	4,5	34 H
78 – YVELINES	4,8	31, 5 H	4,7	32 H
80 – SOMME	4,9	31 H	4,5	34 H
83 -VAR	5,5	27, 5 H	6	25 H
85 – VENDEE	5,4	28 H	4,5	34 H
88 - VOSGES	4	38 H	4,5	34 H
G1 – ESSONNE	4,7	32 H	5,1	30 H
G2 – HAUTS DE SEINE	3	50 H	4,1	37 H
G3 – SEINE SAINT-DENIS	3,9	39 H	4,3	35 H
G4 – VAL DE MARNE	5,6	27 H	4,9	31 H
G5 – VAL D'OISE	5,8	26 H	5,6	27 H
G71 – GUADELOUPE	7,1	21 H	7,7	21 H
MOYENNE	5		5,1	

Le coefficient moyen est fixé à 5 en mai et à 5,1 en juin, pour qu'un candidat à l'examen du permis de conduire puisse se présenter, il doit avoir suivi 30 heures de conduite. Ainsi, un candidat qui est dans un département dont le coefficient est fixé à 5, doit impérativement suivre 30 heures pour avoir une place d'examen à condition qu'il n'y ait pas d'échec. Au niveau national, le taux de réussite à l'examen du permis de conduire en formation traditionnelle est de 58%.

On en déduit qu'aujourd'hui, il n'est pas possible d'affirmer sans mentir, que le minimum de formation est de 20 heures de conduite. Il est donc indispensable de fixer rapidement le volume de formation minimum à 28 heures, soit 24 heures de conduite pratique et 4 heures de formation théorique en présentiel et en salle, à l'instar de l'apprentissage anticipé de la conduite.